

Lettre du Maire

Avril
2022

N° 09



Chères Magnanilloises,
Chers Magnanillois,

Les finances de la ville sont saines ! Nous en avons fait la démonstration lors du dernier conseil municipal où le budget, voté à la majorité, permettra de poursuivre notre projet de ville tout en limitant la pression fiscale sur les ménages. Ainsi, nous avons décidé de ne pas augmenter la part communale d'imposition cette année. C'est une première pour la commune de ne pas augmenter les impôts tout en continuant un investissement à la hauteur des besoins. Malgré un contexte compliqué (baisse de dotations de l'État, crise sanitaire, crise géopolitique, augmentation du prix des matières premières, etc.), nous avons réussi à maintenir une capacité d'autofinancement positive importante de 613 000 euros nets, en hausse par rapport à 2020, constituer un bas de laine de plus de 3,2 millions d'euros. Notre gestion rigoureuse des deniers publics nous permet de regarder sereinement vers l'avenir. Avec mon équipe majoritaire, nous en sommes très fiers !

Le calcul des taux d'imposition

Les foyers sont principalement imposés par :

- **la taxe d'habitation** qui a été totalement supprimée pour 80% des ménages en 2020. Les 20% restants bénéficient d'une exonération partielle de 65% en 2022, en fonction des revenus. À partir de 2023, cette taxe ne s'appliquera qu'aux résidences secondaires.
- **la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)** si vous êtes propriétaire. Les taux, appliqués à la base d'imposition pour calculer le montant de la taxe foncière, sont votés par les collectivités territoriales : communes, intercommunalités et départements.

Françoise Gonichon, 1ère adjointe en charge des finances explique : « À Magnanville, nous avons décidé de ne pas augmenter le taux de la part communale de cet impôt pour 2022 afin de limiter la pression fiscale sur les foyers. Si les propriétaires magnanillois constatent une augmentation, elle est due à la revalorisation des bases de l'État (3,4%) et la création d'une taxe supplémentaire de 6% de la Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise ».

→ Des projets pour l'avenir

Construction d'un nouveau gymnase



C'est le projet phare du mandat. Cet équipement sportif sera conforme aux normes environnementales actuelles et aux prescriptions techniques pour la pratique de différentes activités sportives. Il répondra à de nouveaux besoins en termes de pratique sportive. Pour 2022, le coût de la maîtrise d'œuvre et du concours s'élève à 896 000 €. Le nouvel équipement remplacera, à terme, la salle polyvalente et le gymnase situés dans le complexe sportif, des structures énergivores vieilles d'une quarantaine d'années, dont la vétusté engendre de nombreux frais de fonctionnement et de consommation ainsi que des difficultés d'exploitation. Le futur gymnase sera construit derrière les tennis couverts. Son coût est estimé à 9 millions d'euros, sur lesquels nous visons un minimum de 50% de subvention (Région, Département, État, Agence nationale du sport...). Le concours d'architecte est en cours. Le jury composé du maire, de membres élus de la commission d'appel d'offres et d'architectes qualifiés se réunira le 22 avril pour sélectionner trois candidats sur les 95 candidatures reçues. Les architectes retenus travailleront sur un projet abouti et le lauréat sera désigné à l'été. Cela nous permettra de vous dévoiler prochainement les premières esquisses du bâtiment.

Entrée de ville

Avec mon équipe d'élus, nous avons décidé de redynamiser notre entrée de ville avec un projet comprenant une résidence intergénérationnelle, des commerces de proximité en mixité avec des petites entreprises, des logements, un hôtel 3 étoiles avec salles de conférence et un magasin Lidl. Le chantier a pris un retard considérable avec le recours formulé par une grande surface qui se situe en proximité. Le 7 avril dernier, je me suis à nouveau présenté devant la Commission Nationale d'Aménagement Commercial (CNAC), pour défendre le projet. Notre commune de Magnanville souffre d'un fort déficit de commerces de ville, notamment depuis la fermeture administrative, pour raisons de sécurité, du centre commercial MAG2000 en 2016. La parcelle d'entrée de ville était laissée à l'état de friche commerciale depuis plus de 10 ans et nous avons besoin de nous la réapproprier. J'ai également défendu l'aménagement du territoire et le développement économique de la ville qui compte de nombreuses entreprises dont SELMER et Buffet Crampon, et leurs plus de 400 emplois, qui bénéficient d'une renommée internationale.

La CNAC a émis un avis favorable. Ainsi, les travaux pourront démarrer fin 2022 pour une livraison en 2024.

Travaux de rénovation à l'école des Cytises



Les écoles sont une priorité pour la ville. Nous devons faire en sorte qu'elles soient des lieux propices à l'éducation et à l'émancipation. Dans cet objectif, des travaux sont réalisés chaque année. La rénovation énergétique de l'école des Cytises figure parmi les grands chantiers de 2022. Ces travaux consisteront notamment en une isolation, par l'extérieur, de l'ensemble des huit façades, primaire et maternelle, au changement des fenêtres, remplacement du mur pare-ballon, etc. La recherche de confort pour les usagers sera, elle aussi, au cœur du chantier. Des auvents installés aux portes d'accès pourront abriter les parents déposant et récupérant leurs enfants matin et soir. Les brise-soleil protégeront le dortoir de l'ensoleillement sur cette façade exposée plein sud. L'ensemble du bardage sera en bois. Ainsi, ce groupe scolaire sera en harmonie avec son environnement niché entre les arbres.





Cœur de village

Plusieurs réunions ont été organisées avec les riverains en proximité depuis le mois de février. L'objectif était de présenter le projet et de recueillir les remarques des Magnanvillois. Cela fait quelques temps que nous avons en tête de créer un vrai cœur de village, même si nous n'avions pas identifié ce projet lors de l'établissement de notre programme pour le mandat. La mise en vente et le rachat par des promoteurs de quatre pavillons, avenue de l'Europe, permet d'entamer la mutation de ce quartier. J'ai souhaité prendre part aux discussions autour de ce projet pour qu'il puisse répondre aux attentes des Magnanvillois en termes de commerces de proximité notamment. Le projet comptera une **boulangerie et un magasin d'alimentation en circuit court, 48 logements, 100m² de locaux municipaux** ainsi qu'une augmentation de l'offre de stationnements. De l'autre côté de l'avenue de l'Europe, la construction d'une **résidence privée pour séniors** complètera l'offre à destination de nos aînés, qui ne peuvent plus entretenir leur pavillon mais qui souhaitent rester vivre sur la commune. À noter qu'un quart de notre population a plus de 70 ans.

Ces projets « entrée de ville » et « cœur de village » sont portés par des financeurs extérieurs sans aucun coût pour la commune mais je me suis battu pour que nous soyons associés à la réflexion afin de défendre les intérêts des Magnanvillois et d'en garder une certaine maîtrise.

→ Lien social, soutien à la population et aux acteurs locaux

Des moments de convivialité

150

Magnanvillois ont participé au repas des aînés organisé le dimanche 27 mars dernier. Pour ces retrouvailles, nous avons choisi plusieurs animations : magicien, chorale des enfants de cycle 3 de l'école des Marronniers, ambiance musicale et un repas concocté, avec soin,

par notre prestataire de restauration scolaire Convivio. Avant 2020, les séniors avaient le choix entre le colis de fin d'année et le repas des aînés. Désormais, ils peuvent bénéficier des deux. Je sais que cette année, certains séniors avaient en tête qu'il fallait encore choisir entre le colis et le repas. J'espère qu'ils n'hésiteront plus à s'inscrire au repas l'an prochain et que nous serons encore plus nombreux pour profiter de ce moment propice au bien-vivre ensemble.



Soutien aux acteurs magnanvillois

Plusieurs publics sont concernés. Tout d'abord, les associations avec la pérennisation des subventions et de l'accompagnement logistique (prêt de salles, communication...) ainsi que la prise en compte de leurs besoins en termes de pratique sportive et artistique. Nous avons par ailleurs décidé le maintien d'activités sur le temps scolaire en partenariat avec différentes associations pour participer à l'émancipation des enfants par le sport et la culture. Des moyens sont aussi dégagés pour accompagner les nouveaux usages numériques : mise en place d'un logiciel de bibliothèque, achat d'ordinateurs pour accompagner le déploiement du télétravail mais aussi un premier volet de numérisation des écoles avec l'achat de tablettes. Dans cette même optique d'accompagnement de tous les publics, nous poursuivons la mise en accessibilité des bâtiments publics. La pérennisation du soutien aux plus fragiles est aussi toujours dans nos objectifs : aides attribuées par le CCAS, mutuelle communale ainsi que la réfection de deux logements communaux pour soutenir les femmes en détresse familiale. Pour finir, le maintien de tous les services publics demeure une priorité : poste communale, centre de loisirs, club ados...

→ Un cadre de vie préservé

Dépôts sauvages : Magnanville mène la politique du « pollueur-payeur »



La recrudescence de dépôts de déchets illégaux sur la commune est inacceptable. J'ai toujours porté le triptyque prévention, médiation, sanction. Force est de constater que la prévention et la médiation montrent leurs limites face au manque de civisme de certains. **J'ai donc décidé de recourir à mon pouvoir de police administrative pour sanctionner les atteintes à la salubrité et à l'environnement.**

Désormais les dépôts sauvages sont systématiquement soumis à une procédure et j'ai déjà convoqué une dizaine de personnes en mairie. Ceux qui se sont déplacés ont reçu une amende forfaitaire de 35 €. Ceux qui ont la désobéissance de ne pas se présenter

aux rendez-vous recevront une amende de 135 €, suite à nos travaux dans ce sens avec la Procureur de la République. Les montants pourraient aller jusqu'à 1 500 €. **Nous faisons la chasse aux pollueurs et je ne ferai pas de cadeau.** Je passerai une délibération au conseil municipal pour acter encore plus fortement cette volonté.

Des moyens humains et matériels

Nous avons commandité un audit, en 2021, auprès d'une société spécialisée indépendante dont les conclusions s'appuient sur des données récoltées auprès des forces de l'ordre, personnels de l'Éducation Nationale, représentants institutionnels, bailleurs, monde associatif, etc. Cet audit nous a permis de déterminer les axes prioritaires pour réduire les incivilités et maintenir un cadre de vie agréable dans notre commune. Les recommandations issues de l'audit sont d'ordre humain, technique et organisationnel. **Nous travaillons d'ores et déjà au renfort de la présence humaine sur le terrain, avec le recrutement d'agents au service de la Tranquillité et Médiation Publique. Un groupe de travail sera aussi mis en place pour élaborer le plan global prévention/médiation/sécurité** avec des questions telles que le déploiement maîtrisé de la vidéo protection et la continuité du travail partenarial avec les acteurs du territoire.

Le budget 2022 est le reflet de notre ambition pour Magnanville : continuer à donner un temps d'avance à notre commune avec de nouveaux équipements, des bâtiments rénovés dans une démarche d'économie et d'écologie ; toujours plus de services publics de qualité, en soutien à la population ; le maintien et l'amélioration d'un cadre de vie sûr et agréable. Nous travaillerons sur ces orientations avec, en parallèle, comme objectif à part entière, le maintien d'une capacité d'autofinancement conséquente, et la recherche systématique d'optimisations et de financements. **Plus que jamais, nous avons réaffirmé notre passion commune pour Magnanville, et nos actes en sont la parfaite traduction.**

Vous avez des questions sur la vie de la commune,

Vous souhaitez prendre RDV avec le maire,

→ envoyez un mail à : contact@mairie-magnanville.fr

Bien à vous,

Michel LÉBOUC
 Maire,
 Conseiller communautaire délégué
 de la CU GPS&O

Magnanville
 Un état d'esprit